



Débutant, déduction de TVA

Par **Guillaume2196**, le **19/02/2022** à **23:49**

Bonsoir,

Je cherche une réponse pour mon problème de TVA,

Je me spécialise dans l'agroalimentaire des boissons alcoolisées.

Jusqu'à présent j'effectuais des prestations de service pour des particuliers en ne reversant pas la tva sur les matières premières et en ne facturant pas de tva au client car au dessous du seuil, j'ai vu cela avec legalstart à la création de la société.

Je suis devenu entrepositaire agréé auprès des douanes pour importer de l'alcool et le transformer

Maintenant si je souhaite réaliser un cocktail (en bouteille) avec des matières premières à hauteur de 2,50€ je retire 20% soit 0,50€ de tva

. Or je souhaite vendre mon produit 6€ donc je le vends 5,80HT avec 1,20€ de tva. Donc pour le moment j'ai économisé 0,50€ et je reverse $1,20 - 0,50$ soit 0,70€ à l'état et j'ai perdu 0,20€ , est-ce le cas où en est il tout autre ?

Bien cordialement

Guillaume

Par **morobar**, le **20/02/2022** à **08:41**

Bonjour,

[quote]

Or je souhaite vendre mon produit 6€ donc je le vends 5,80HT avec 1,20€ de tva

[/quote]

Au niveau calcul, cela commence plutôt mal;

Par **Guillaume2196**, le **20/02/2022** à **11:19**

Pardon 4,80 avec 1,20 de tva*